



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de La Chaussée d'Ivry se sont réunis en mairie le 13 juillet 2021 à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur **Francis PECQUENARD, Maire**.

Étaient présents :

Rosemonde BRETAGNE, Patrick RONGAIS, Raymond ROY Adjoints.
Olivier de BETHMANN, Arnaud FINOUS, Anabelle FLAHAUT, Jocelyne GAMBONNET, Gary PERFILLON, Sylvie VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Annick CHOUQUET ayant donné pouvoir à Rosemonde BRETAGNE
Martine GUILLEMET ayant donné pouvoir à Rosemonde BRETAGNE
Dominique MAITREJEAN ayant donné pouvoir à Patrick RONGAIS
Audrey WALLET JEGOUZO ayant donné pouvoir à Raymond ROY

Absents excusés : Jean FOUQUET

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Gary PERFILLON est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2021 et demande son approbation aux membres du Conseil Municipal.

Aucune correction n'a été demandée, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

2021.036 PARTICIPATION AU FOND D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de participation financière émanant du Conseil Départemental d'Eure et Loir relative aux fonds d'aide aux jeunes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **REFUSENT** cette participation aux fonds d'aide aux jeunes.

2021.037 RENOUVELLEMENT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE »

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de La Chaussée-d'Ivry, a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEL) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEL, ENERGIE Eure et Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre) en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de La Chaussée-d'Ivry, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera informée lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :**

- **DECIDENT** de l'adhésion de la commune de La Chaussée d'Ivry au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés,
- **APPROUVENT** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **PRENNENT ACTE** que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISENT** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de La Chaussée-d'Ivry, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de La Chaussée d'Ivry,
- **AUTORISENT** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGENT** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

2021.038 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FINANCEMENT DU GYMNASE DU COLLEGE LUCIE AUBRAC DE BUEIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, d'une demande de participation aux dépenses de fonctionnement du gymnase de Bueil pour son utilisation par quatre enfants domiciliés sur notre commune fréquentant dans le cadre de leur activité scolaire, le gymnase de Bueil, pour la période de l'année scolaire 2020 - 2021.

Le montant de la participation pour les enfants appartenant à des communes non adhérentes au Syndicat et fréquentant le gymnase, fixé par délibération du Comité Syndical du COSEC en date du 23 mai 2020 est de :

50 euros par enfant soit : 3 enfants X 50 euros = 150 euros

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour et 1 abstention), les membres du Conseil Municipal :

- **REFUSENT** de participer à ces frais de dépenses de fonctionnement et
- **N'AUTORISENT PAS**, monsieur le Maire à signer la présente convention annexée en deux exemplaires.

2021. 039 SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIC LES PIERRES BLANCHES

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un projet commun pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité en bordure des routes départementales et chemins ruraux desservant les communes de Boncourt, Rouvres, Oulins et la Chaussée d'Ivry, il est décidé d'en confier la réalisation au G.I.C Les Pierres Blanches.

Ce projet pouvant donner droit à des subventions, un plan de financement et un dossier de demande de subventions communs ont été élaborés.

La commune de La Chaussée d'Ivry est désignée porteuse du projet et s'engage à inscrire les dépenses nécessaires dans son programme d'investissement 2021. Elle bénéficiera de l'ensemble des subventions sollicitées auprès du Département d'Eure et Loir.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention), les membres du Conseil Municipal :

- **AUTORISENT** monsieur le Maire à signer cette convention.

2021.040 DECISIONS MODIFICATIVES

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-014 du conseil municipal en date du 12 mars 2021 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Il convient de prendre en compte la signature de la convention de partenariat entre la commune et le GIC Les Pierres Blanches, et de modifier le budget comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Article		Article	
	45812021	+ 19 500 €	45822021	+ 19 500 €
		19 500 €		19 500 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention), les membres du Conseil Municipal :

- **ACCEPTENT** ces décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES

LE CLOS BOURGEOIS

Monsieur Le Maire présente l'avant-projet du Clos Bourgeois, un rendez-vous avec le maître d'œuvre et Habitat Eurélien sera pris en septembre.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LE GLOF PARC ROBERT HERSANT

Suite l'acquisition des biens sans maître situés sur le territoire de la commune, nous avons acquis deux parcelles se trouvant dans le golf.

La Commune a fait une proposition au Golf Parc Robert Hersant pour un échange de terrain, soit les deux parcelles contre une partie du terrain de l'ancienne pépinière (soit 20 000 m² sur les 80 000m²), le propriétaire a donné un accord verbal.

D'autre part, les 60 000m² de la surface restante de cette même pépinière intéresse la commune et la région. Le Maire a fait une proposition d'acquisition pour 20 000 m² pour une valeur de 6 000 €, et la région propose 12 000 € pour les 40 000 m² restants.

Monsieur HERSANT demande à la commune et à la région de prendre en charge les frais de géomètre.

Le conseil municipal donne son accord, une délibération sera prise ultérieurement. Malgré tout, plusieurs interrogations se posent, surtout sur l'acquisition totale de la parcelle par la commune et l'établissement d'une convention de gestion avec la région pour la surface qui les intéresse.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le projet avance, et qu'une éventuelle signature de compromis de vente pourrait avoir lieu en septembre 2021.

TOUR DE TABLE

Rosemonde BRETAGNE

- Le 14 juillet est organisé cette année, un animateur sera présent pour mettre l'ambiance, 74 participants inscrits.
- Proposition d'une journée barbecue avec les membres du conseil municipal et leur famille, le 11 septembre 2021, une visite de la commune pourrait être envisagée le matin.
- Un « flash mob » avec une chorégraphie du Kuduro est organisé par l'association « un don du cœur au coin d'la rue », s'il y a des participants la commune pourrait relever le défi.

Sylvie VINCENT

- Suite à la dangerosité du virage situé rue des Alouettes, qu'en est il du ralentisseur qui a été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions de chantier (lotissement VIABILIS).
Monsieur le Maire répond qu'il va reprendre contact avec le lotisseur ou le maitre d'œuvre.

Olivier de BETHMANN

- Félicite l'équipe de Madame Evelyne LEFEBVRE et de Monsieur PECQUENARD pour les résultats obtenus lors des élections départementales.

Arnaud FINOUS

- Fait part de plusieurs rodéo motos et quads au niveau de Flacourt, l'usage est normalement règlementé. Monsieur Le Maire va en informer la gendarmerie.
- Fait un rappel à la vigilance pour le stockage des équipements techniques situé sur la plateforme derrière la salle des fêtes (vol, dangerosité pour les enfants, accès non protégé).
Monsieur Le Maire informe que les agents techniques vont faire le nécessaire pour sécuriser le lieu.

Raymond ROY

- Informe que le dossier du SIAVA concernant la demande de subvention pour l'hygiénisation des boues de 2020 est en cours mais nous ne savons pas si la demande sera accordée.

Patrick RONGRAIS

- Etant en pleine saison de culture dans les champs et de moisson, il y a une mauvaise visibilité au niveau du STOP au niveau de du virage entre la RD21.6 et la 301.3.
- Informe qu'un médecin pourrait s'installer sur la commune dans les mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.